

DEC160760DR19

Décision portant cessation de fonctions de Mme Soizic Milhoud-Aussant, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité MOY1900 intitulée Délégation Normandie.

LE DELEGUE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC090105DR19 du 9 avril 2009 portant nomination de Mme Soizic Milhoud-Aussant aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Soizic Milhoud-Aussant, dans l'unité du CNRS n°MOY1900, à compter du 1^{er} avril 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 24 mars 2016

Le Délégué Régional
Vincent GOUJON